

de meilleurs moyens d'attirer l'attention publique sur cette situation qu'en dépensant d'énormes sommes d'argent. Si le peuple veut faire les choses royalement il faut qu'il paye pour. Il ne serait pas sage de notre part de tenter de maintenir ces fonctions en agissant chichement. Si on doit les maintenir comme au temps, j'allais dire, de Melchisédech, mais cela serait considéré sacrilège, de sorte que je dirai comme au temps du moyen âge, nous devons payer pour, et si nous payons un peu plus, cela attirera peut-être plus rapidement l'attention du public sur la situation. A cause de cela je ne suis pas en faveur de réduire ces crédits; en réalité, j'aimerais qu'ils soient augmentés. Si nous devons nous payer le faste royal au Canada, je désire que la chose soit réelle; je ne veux rien de commun, pour ma part. De plus, j'aimerais que Rideau-Hall fût pourvu de couteaux et de fourchettes en assez grand nombre pour qu'il en reste lorsque les parlementaires sont reçus chez le Gouverneur.

Personnellement, je suis franchement d'avis que nous n'avons pas besoin d'hôtels du gouvernement dans les provinces. Je crois que l'on devrait les supprimer. Nous n'avons pas besoin d'un hôtel du gouvernement à Ottawa, mais le peuple en veut un. Il n'a pas protesté; en tout cas, on ne m'a fait parvenir aucune protestation. La population d'Ottawa, d'après mes observations, voit ces choses d'un bon œil—elle obtient peut-être des fourchettes là aussi—et elle sait ce que cela coûte. Plus un peuple est gouverné, plus il est content; il aime à faire la révérence devant certaines gens. Eh bien, s'il aime cela qu'il paye pour. Pourquoi nous y opposerions-nous? Tant qu'il aimera cette sorte de chose, qu'on le lui laisse, et qu'il paye pour les révérences et l'endroit où les révérences se font. Si les dépenses doivent être doublées, c'est au peuple du Canada à y voir, et bien que ce soir nous entendions des protestations contre ce genre de dépenses, je ne suis pas disposé à en faire, car le peuple les veut, c'est évident. Je vais attendre que mes électeurs aient pris connaissance du chiffre de ces dépenses, et s'ils protestent je serai heureux, naturellement, de me rendre à leur désir. Mais tant que cela ne sera pas arrivé, je devrai croire que le Canada veut s'entourer de la munificence royale, et en ce cas, il doit solder la note.

(Le crédit est adopté.)

L'hon. M. ELLIOTT: Monsieur le président, voulez-vous lire l'article suivant: le service du téléphone.

L'hon. M. STEVENS: Pourquoi sautez-vous au service du téléphone?

L'hon. M. ELLIOTT: Nous ne sautons pas, nous y sommes déjà.

L'hon. M. STEVENS: Nous consentons à discuter cet article et à l'adopter, mais nous devrions retourner à la résolution que nous débattions et en finir.

L'hon. M. ELLIOTT: Pour me conformer à la demande de mon honorable ami je vais revenir en arrière.

Ottawa.—Achat d'un immeuble pour les ateliers fédéraux, \$12,750.

M. GARDINER: De quoi s'agit-il?

L'hon. M. ELLIOTT: Du sixième paiement annuel sur l'achat de la propriété.

(Le crédit est adopté.)

Ottawa.—Achat de l'immeuble Daly, \$118,000.

M. SPENCER: Combien reste-t-il à payer sur cet édifice?

L'hon. M. ELLIOTT: Quatre paiements.

M. GARDINER: Quel était le prix d'achat?

L'hon. M. ELLIOTT: Un million de dollars.

(Le crédit est adopté.)

Rockland.—Edifice public, \$5,000.

M. SPENCER: Expliquez-vous.

L'hon. M. ELLIOTT: Ces \$5,000, dont \$2,500 sont un renouvellement de crédit, serviront à l'achat d'accessoires, de boîtes aux lettres, au nivellement, à la construction de trottoirs et de tout ce qu'il faut pour parachever le bureau de poste construit à Rockland en 1927-1928.

M. LUCAS: Quel est le revenu postal de cet endroit?

L'hon. M. ELLIOTT: \$2,412.

M. LUCAS: Et la population?

L'hon. M. ELLIOTT: 3,256.

M. LUCAS: Ces travaux ont-ils été demandés par l'administration postale?

L'hon. M. ELLIOTT: Je ne vois pas de demande dans le dossier que j'ai ici.

M. GARDINER: Comment cette somme aurait-elle été inscrite dans les crédits sans une demande?

L'hon. M. ELLIOTT: Une délégation des citoyens de l'endroit et des autorités locales vint voir le ministre à ce sujet le 26 février 1924. Le conseil municipal adopta une résolution demandant cet édifice et d'autres demandes sont venues de l'endroit.

M. SPENCER: Le député de la circonscription a-t-il appuyé cette demande?

L'hon. M. ELLIOTT: Oui.

(Le crédit est adopté.)